



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Travaux d'aménagement des abords de l'extension du pôle médical : attribution des marchés**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux d'aménagement des abords de l'extension du pôle médical, les entreprises devaient déposer leurs offres pour le 17 février 2023 (délai modifié suite une maintenance de la plateforme Mégalis).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 23 février 2023 pour ouvrir les plis.

Les offres ont été analysées par le cabinet ING Concept

Les résultats sont les suivants :

Lot1 : Voirie, Réseaux divers, Signalisation

Entreprise	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle HT
COLAS	140672.25 €	30225.75 €
EUROVIA	155663.42 €	31825.10 €
LAGADEC TP	177489.75 €	43146.85 €

Lot2 : Maçonnerie, aménagement paysager

Entreprise	Tranche ferme HT	Tranche optionnelle HT
JO SIMON	55890.50 €	1850.00 €
COSQUER COQUIL	55475.50 €	1770.00 €
JARDIN SERVICE	63145.80 €	3610.00 €
PERAN	99357.38 €	5240.00 €

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Colas pour le lot 1 et l'entreprise Coquer Coquil pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retenir les entreprises suivantes :
  - Lot1 Voirie, Réseaux divers, Signalisation : Entreprise COLAS, montant tranche ferme 140672.25 € HT, tranche optionnelle 30225.75 €.
  - Lot2 : Maçonnerie, aménagement paysager, Entreprise Cosquer Coquil, montant tranche ferme 55475.50 €HT, tranche optionnelle 1770.00 € HT
- Autorise M. le Maire à signer les marchés, les avenants et toutes les pièces relatives au dossier

M. Le Maire  
Robert BODIGLIEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Travaux Espace Adventura commerce alimentaire : attribution des marchés**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux à l'espace Adventura : aménagement d'une cellule commerciale en commerce alimentaire.

Les entreprises devaient transmettre les offres pour le lundi 27 février 2023.

Le cabinet ATRIA de Lorient, maître d'œuvre, a étudié et analysé les propositions.

M. Le Maire fait part des propositions des entreprises.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 contre), le conseil municipal :

-retient les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot1 Terrassement, démolition, gros œuvre	COBA, Morlaix	58885.43 €
Lot2 Menuiseries extérieures	Menuiseries MENEZ, Guiclan	17734.17 €
Lot3 Cloisons, plafonds, doublage	Menuiseries MENEZ, Guiclan	57922.47 €
Lot4 Ravalement Peinture nettoyage	LE COZ, Morlaix	27877.50 €
Lot5 Menuiserie extérieures Mezzanine	Menuiseries MENEZ, Guiclan	19152.21 €
Lot6 Revêtement de sols	LE TEUFF, Le Cloître Pleyben	22040.40 €
Lot7 Electricité	DG CONCEPT Plouescat	45321.69 €
Lot8 Plomberie, chauffage, ventilation, climatisation	DG CONCEPT Plouescat	31899.90 €
Chambres froides	BONNET THIRODE	22866.71 €

- Autorise M. le Maire à signer les marchés, les avenants et toutes les pièces relatives au dossier

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### Séance du JEUDI 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Lotissement du Styvell 4ème tranche : déclaration préalable et fixation du prix du m<sup>2</sup>**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 29 septembre 2022, il avait été donné un avis favorable pour la réalisation de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Styvell. Il avait été décidé de déposer un permis d'aménager pour les 53 lots.

Il précise que sur cette 4<sup>ème</sup> tranche, 7 lots ont été viabilisés dans le cadre des travaux des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche, ils pourraient être donc commercialisés plus rapidement mais il faut pour cela déposer une déclaration préalable et fixer le prix du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 abstentions), le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la déclaration préalable pour la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement du Styvell
- Fixe pour ces 7 lots le prix du m<sup>2</sup> à 45.00 € TTC
- Autorise M. le Maire à signer le dépôt de pièces, les actes de vente et tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### Séance du JEUDI 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Tarif assainissement 2023**

M. Matthieu POLARD rappelle au conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'eau et l'assainissement sont gérés par Morlaix communauté dans le cadre d'une entente intercommunale. Les tarifs seront fixés par Morlaix Communauté.

La commune de Guiclan gère l'assainissement pour le lotissement de Kermat.

Habituellement la commune de Guiclan fixait les mêmes tarifs afin que tous les habitants soient dans une situation d'égalité.

Les tarifs fixés par Morlaix communauté sont les suivants pour 2023:

	Prix TTC
Abonnement	73.27 €
Consommation (m <sup>3</sup> )	1.85 €
Taxe de raccordement Maison existante	806.00 €
Taxe de raccordement Maison neuve	2260.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide de fixer les tarifs précisés dans le tableau ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les immeubles du quartier de Kermat raccordés au semi collectif.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### Séance du JEUDI 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Projet Médiathèque: Demande DGD**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de médiathèque établi par le cabinet d'architectes SABA comprenant les plans extérieurs et intérieurs, les vues et les perspectives. Il présente au conseil municipal le coût estimatif de l'opération :

	Montant HT
Travaux	1 082 050.00 €
Honoraires architectes	86 156.00 €
Honoraires cabinets (mission techniques et assurance)	13 970.00 €
<b>Total HT</b>	<b>1 182 176.00 €</b>

Il précise que cette opération peut être subventionnée dans la cadre de la DGD (dotation générale de décentralisation), programme 2023.

Le taux d'intervention de la DGD est de 35%.

Il présente le plan de financement :

	Montant HT
DGD 2023 (35%)	413 761.60 €
Commune	768 414.40 €
<b>Total</b>	<b>1 182 176.00€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Suite au vote (17 pour, 2 abstentions) est favorable à la réalisation du projet
- Suite au vote (17 pour et 2 abstentions) valide le coût et le financement
- A l'unanimité, autorise M. Le Maire à déposer le dossier de demande de DGD (programme 2023)

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Projet Pôle enfance/Médiathèque: Demande DSIL**

M. le Maire présent au conseil municipal le projet du pôle enfance/médiathèque établi par le cabinet d'architectes SABA comprenant les plans extérieurs et intérieurs, les vues et les perspectives.

Il présente au conseil municipal le coût estimatif de l'opération :

	Montant HT
Travaux	2 013 450.00 €
Honoraires architectes	172 312.00 €
Honoraires cabinets (mission techniques et assurance)	27 940.00 €
<b>Total HT</b>	<b>2 213 702.00 €</b>

Il précise que cette opération peut être subventionnée dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), programme 2023 au titre de la réalisation d'équipements public rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants et de la qualité du cadre de vie.

Le montant de subvention est plafonné à 500 000.00 € par opération (ou tranche d'opération).  
Il présente le plan de financement :

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23 MAR 2023

ID : 029-212900682-20230309-20230306-DE

	Montant HT
DETR 2023	80 000.00 €
DGD	413 761.60 €
DSIL	500 000.00 €
CAF	30 000.00 €
Conseil départemental du Finistère	80 000.00 €
Commune	1 109 940.40 €
<b>Total</b>	<b>2 213 702.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Suite au vote (17 pour, 2 abstentions), est favorable à la réalisation du projet
- Suite au vote (17 pour, 2 abstentions) valide le coût et le financement
- A l'unanimité, autorise M. Le Maire à déposer le dossier de demande de DSIL (programme 2023).

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Alliés au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Qui ont pris part aux délibérations	: 19
Date de la convocation	: 27 février 2023
Date de l'affichage	: 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Animation jeunesse : fixation du séjour au Puy du Fou**

Mme Gwénaëlle QUILLEVERE informe le conseil municipal que dans le cadre de l'animation jeunesse, un groupe d'enfants va aller au Puy du Fou du 17 au 20 avril 2023.

La commission enfance Jeunesse a étudié le financement du projet (recettes/dépenses) et propose de fixer le coût du séjour à 240.00 € par enfant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil fixe le prix du séjour au Puy du Fou à 240.00 € par enfant.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**

Affiliés au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le jeudi 9 Mars 2023

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **CCPL : Convention de prestation de service pour la mise en place d'un Délégué de Protection des Données mutualisé dans le cadre de la RGPD – Avenant n°1**

M. Jean Michel CROGUENNEC présente la question.

Le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, prévoit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du CGCT, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Dans ce cadre la communauté de communes et la commune ont conventionné afin de mutualiser la fonction de DPD entre l'EPCI et les communes à l'échelle communautaire par le biais du CDG29.

Ainsi, la commune confie à la CCPL, via le CDG29, la mise en place d'un Délégué de Protection des Données mutualisé. Ce DPD expert intervient auprès de la commune dans les domaines suivants :

- réunion(s) de sensibilisation auprès des élus et agents,
- inventaire des traitements de données à caractère personnel,
- analyse des points de non-conformité,
- plan d'actions : définition d'une politique de protection des données et priorisation des actions
- mise en œuvre du plan d'actions : organisation des process internes au niveau humain, organisationnel et technique,
- mise en place d'un registre des traitements et documentation de la conformité,

- information et conseil des responsables de traitement en amont des projets : protection dès la conception et garantie par défaut du plus haut niveau possible de protection des données,
- gestion du risque : conseil sur la réalisation d'une étude d'impact et vérification de son exécution,
- coopération avec l'autorité de contrôle : la CNIL.

L'échéance de cette convention étant fixée au 31 décembre 2021, il convient donc de valider un avenant n°1 à la convention afin d'en modifier sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir.

Pour l'exécution de cette convention, le coût de la prestation annuelle à la charge de la commune s'établi sur la base de sa population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, selon les tranches suivantes qui demeurent identiques aux tarifs de la convention initiale, à savoir :

- de 1 à 500 habitants : 562 € par an,
- de 501 à 1 000 habitants : 825 € par an,
- de 1 001 à 2 000 habitants : 1 162 € par an,
- de 2 001 à 5 000 habitants : 1 578 € par an,
- de 5 001 à 10 000 habitants : 2 268 € par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- D'approuver l'avenant n°1 la convention de prestation de service pour la mise en place d'un Délégué de Protection des Données mutualisé dans le cadre de la RGPD.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention avec la CCPL ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Restaurant à l'Ouest : remboursement de la licence**

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle au conseil municipal que pour des raisons réglementaires, la commune ne pouvait pas acheter de licence 4 pour le restaurant et M. Le NEN a trouvé une licence en location et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune lui rembourse la location.

Comme tous les ans, il convient de prendre une délibération pour rembourser à M. André LE NEN la location de la licence 4 pour un montant de 350.00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser à M. LE NEN, du restaurant à l'Ouest la somme de 350.00 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Participation drapeau de la FNACA**

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du 11 juillet 2022, il avait été décidé de participer à hauteur de 50% pour l'acquisition d'un nouveau drapeau. Le coût total était de 1258.20 € TTC.

Depuis l'association FNACA a obtenu un nouveau devis qui se monte à 871.80 € TTC et sollicite une participation plus importante de la commune.

Après en avoir délibéré et voté (15 pour, 4 contre), le conseil municipal décide :

- de prendre en charge la somme de 629.10 € pour l'achat du drapeau
- de régler la totalité et réclamera à l'association FNACA la différence soit la somme de 242.70 €.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLÈVÈRE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Cession foncière Kerlan**

Dans le cadre de la cession des chemins communaux, un document d'arpentage a été réalisé au village de Kerlan afin de céder à M. Spagnol une partie du chemin communal suite à enquête publique.

Suite à cette cession, la commune reste propriétaire d'une partie qui est enclavée, il est proposé de la céder à la famille Mingam qui a autrefois céder du terrain à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- est favorable à la cession gratuite d'une portion du chemin communal à la famille MINGAM, afin de régulariser une situation ancienne
- prendra en charge les frais de géomètre et de notaire
- autorise M. le Maire à signer l'acte et tous les documents relatifs au dossier.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### **Séance du JEUDI 9 MARS 2023**

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Programme Travaux : 2023 : pose de fourreaux et éclairage parking du centre médical**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet 2023 : Pose de fourreaux et clairage parking du centre Médical.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUICLAN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public .....	10 500,00 € HT
- Génie civil - infrastructure telecom .....	2 500,00 € HT
Soit un total de .....	13 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française  
Département : Finistère

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part aux délibérations : 19  
Date de la convocation : 27 février 2023  
Date de l'affichage : 27 février 2023

### Séance du JEUDI 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt TROIS  
et le **jeudi 9 Mars 2023**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Triskell, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

**Présents** : Robert BODIGUEL, Juliette LE ROUX, Gérard POULIQUEN, Matthieu POLARD, Delphine MARREC, Magali BECAM, Benoit RIOU, Kristel TANGUY, Michel BOULANGER, André RIOU, Jean-Michel CROGUENNEC, Sonia HALLIER, Anne Thérèse LE GOFF, Isabelle JEZEQUEL, Sabrina SCOUARNEC, Gwénaëlle QUILLEVERE, Yohann LE BELLEGUIC, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. David THEPAUT a été nommé secrétaire de séance.

#### **Lotissement du styvell tranche 2 : pose matériel éclairage public**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet 2023 : Pose matériel éclairage public lotissement du styvell tranche 2.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de GUICLAN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Extension éclairage public ..... 11900.00 € HT  
Soit un total de ..... 11900.00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 1 875,00 €  
⇒ Financement de la commune :  
- Extension éclairage public ..... 10 025.00 €

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23 MAR 2023

ID : 029-212900682-20230309-20230313-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : 2023 - Pose matériel éclairage public lotissement du styvell tranche 2
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 11 900,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

M. Le Maire  
Robert BODIGUEL

